



Voici la tête de l'apprenti psychiatre
Qui a séquestré mon épouse dans des
conditions innommables ... (no comment)

Boh Souleymane KOUROUMA(2)

Interne en Psychiatrie
Grand Vaudou du Lévirat

LE LEVIRAT

Parler de lévirat c'est donc aborder un débat de société et en tant que la psychiatrie est concernée, un débat individuel aussi. Il est ainsi utile de situer le cas clinique ici rapporté en Afrique noire, particulièrement au Bénin, d'en souligner les manifestations cliniques et le contexte socioculturel. Sans trop théoriser, dans un discours métapsychologique explicatif, prétendument exhaustif, il s'avère indispensable d'ouvrir d'autres domaines de compréhension susceptibles d'enrichir la rencontre avec l'autre, ce qui est le propre de la psychiatrie, particulièrement de la thérapie en situation transculturelle.

Afin d'éviter de fâcheuses coïncidences pouvant engendrer des interprétations tendancieuses quant à l'identité véritable des personnes concernées les noms des personnages ici décrits sont modifiés. Le contexte premier original reste et l'idée de l'association des événements ayant amené le patient en consultation psychiatrique aussi.

CAS CLINIQUE

Il s'agit donc de Madame M..., la quarantaine légèrement franchie, vivant bien tranquillement avec ses trois enfants et son mari. Son beau-père, septuagénaire, prit pour épouse Mademoiselle X, la vingtaine à peine entamée. A la mort du beau-père, Mademoiselle X est devenue l'épouse du beau-frère, aîné du mari de Madame M.. De la première alliance c'est-à-dire avec le beau-père, Mademoiselle X eut un enfant et deux autres de l'union avec le beau-frère. A la mort de ce dernier, elle devint à vingt-cinq ans une deuxième fois veuve et devrait prendre pour époux le mari de Madame M

L'appel au psychiatre :

Madame M. a surpris plusieurs fois son mari fuir le lit conjugal. Elle se mit à soupçonner que c'était probablement pour le plaisir de la jeune veuve. Hélas ! Ces soupçons furent confirmés par l'arrogance et le langage très singulier de son mari en réponse à l'évocation d'une pareille question. Le mari ne mange à présent que chez la jeune veuve, et accompagne cette dernière dans tous ses déplacements. Il a exigé de faire désormais chambre à part. Madame M. ne baissa pas pour autant les bras. Les soirs, après avoir couché les enfants, elle va étendre sa natte de raphia tressé par terre dans la nouvelle chambre de son mari pour se coucher. Ce dernier, dans l'inconfort de la situation, l'en dissuade énergiquement. Alors, la sœur aînée, mère de quatre enfants, déconseille à son frère de ne plus fuir ainsi sa femme. Dame M., délaissée, meurtrie dans son amour-propre, observe impuissante. Insomnie et manque d'appétit détériore sa santé. Elle est devenue irritable, presque agressive. Ayant vu un jour une amulette sur le chemin vers le marché, elle a été convaincue que sa potentielle rivale a jeté un sort pour la faillite de ses affaires. Ironie du destin, son commerce a commencé à chuter vraiment. Elle a des hallucinations, ce qui influe son comportement.

Elle ne mange plus, ne se lave plus, parle à des êtres imaginaires. Effrayés, ses enfants ont réussi à convaincre leur père de conduire Dame M à « l'hôpital ». Heureux concours de circonstances, elle avait eu ce jour même une forte fièvre et perdu connaissance. A l'hôpital, les examens ont révélé un neuropaludisme paludisme. Après trois jours de traitement, Madame M revenue à elle-même, a traité Mademoiselle X de sorcière. Cette dernière dit-elle perturbe sans cesse ses nuits. Une jeune veuve qui, selon elle, a tué son beau-père, son beau-frère et s'en prend à présent à son mari et à ses enfants. Bref, un tableau vivant d'une des facettes du mal être des femmes répandu dans nos villages.

L'histoire ainsi relatée nous expose le tableau clinique psychiatrique, sans le masque mystérieux et dangereux qui souvent l'accompagne. L'interprétation traditionnelle que constitue l'accusation de sorcellerie ne nous surprend guère. Ecartons le cas où la jeune veuve serait vraiment sorcière pour une meilleure analyse de cas. A voir de près, Mademoiselle X est aussi victime d'une culture, d'une tradition qui veulent que la femme soit héritée comme un « bien meuble ». Cependant, le mari de Madame M ne peut être disculpé. Doublement veuve à 25 ans, Mademoiselle X a du mal à repousser les assiduités d'un mâle attentionné.